

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

LUTTER HAINÉ INTERNET - (N° 1785)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL226

présenté par

M. Tan, M. Mis, M. Girardin, M. Vignal, Mme Gaillot, Mme Gipson, Mme Cazarian, M. Cabaré,
Mme Cazebonne, M. Grau, Mme Granjus, Mme Bureau-Bonnard, Mme Toutut-Picard,
Mme Tiegna, Mme Françoise Dumas et M. Taché

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou du handicap »

les mots :

« , du handicap ou de l'état de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de préciser que le CSA veille également à la lutte contre les propos prenant pour cible l'état de santé des personnes, en complément de l'objectif de lutte contre les propos visant le handicap.